

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 26

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

10/02/2026

24 présent(e)s : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet :** Mme BOURBON Marie-Christine, M. Nicolas VERGUET. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin :** Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire :** Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves. **Pont de Beauvoisin :** MM. BERTHOLLIER Christian, PEYSSONNERIE Daniel, LOMBARD Daniel, Mmes YACONO Céline, FERRARI Myriam. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mme VERRIER Murielle, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey :** / **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

10 absent(e)s : M. PICHE Barthélémy, M. LECOCQ Pascal, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe, M. VITTOZ Philippe.

**OBJET : CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE POUR
L'AMENAGEMENT DES « CHEMINS DE MANDRIN » - ITINERAIRE EQUESTRE ;**

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers, l'EPCI est compétent en matière de « Promotion du tourisme » ;

Considérant la sollicitation du Parc naturel régional de Chartreuse pour le développement de parcours d'itinérances équestres ;

Le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse a engagé en 2022 une étude d'opportunité sur le déploiement d'une filière équestre à l'échelle du massif avec l'appui de l'association Isère Cheval Vert.

La faisabilité du déploiement de cette filière ayant rapidement été confirmée, l'ambition de la mission s'est orientée vers la création de trois itinérances équestres de 3 à 4 jours garantissant :

- Des itinéraires de qualité compatibles avec le respect des milieux et des activités agricoles et forestières ;
- Des aménagements adaptés à une pratique confortable (signalétique, haltes équestres, portillons de franchissement d'alpages) ;

- Un réseau d'hébergeurs accueillant les cavaliers à la nuitée.

Le PNR de Chartreuse a sollicité en octobre 2023 une subvention au titre du « Plan Filière Équine » de la Région AURA pour financer des investissements concernant :

- L'aménagement des sentiers et la mise en place de la signalétique associée ;
- L'aménagement des haltes équestres (barres d'attache, paddocks, bacs à crottins, tables de pique-nique, etc.) ;
- L'équipement de 11 hébergeurs pour l'accueil des cavaliers.

La Région a répondu favorablement en attribuant une aide de 50 000,00 € HT.

Conformément à l'arrêté du 17/04/2024, la subvention attribuée correspond à un montant maximal de 50 000,00 € correspondant à un taux de 80 % appliqué sur une dépense éligible retenue de 62 500,00 €.

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire principal, le *Syndicat mixte du parc naturel régional de chartreuse*.

La Région autorise le *Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse* à procéder au reversement de la subvention selon les modalités (bénéficiaires finaux et répartition de l'enveloppe financière) prévues par la délibération et précisées en annexe.

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités des engagements réciproques du bénéficiaire principal, *Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse* et du maître d'ouvrage réel *la Communauté de communes Val Guiers*.

Le *Syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse* s'engage à :

- Assurer le suivi technique et administratif du dossier de la subvention régionale Plan Filière équine ;
- Proposer un document de préconisation pour l'achat des équipements ;
- Percevoir la subvention régionale et la reverser au maître d'ouvrage réel, sur présentation des pièces justificatives (factures acquittées, RIB).

La Communauté de communes Val Guiers s'engage à :

- Contribuer aux 20% restants, au *pro rata* des investissements réalisés sur son périmètre ;
- Procéder à la commande des équipements ;
- Préparer et transmettre l'état récapitulatif de ses dépenses au Parc sur la base du tableau de la Région « Etat récapitulatif global des dépenses ». Les dépenses doivent être remontées en une seule fois par l'EPCI ;
- Assumer la part dédiée aux frais de livraison des équipements ;
- Assumer la pose et l'entretien des équipements dont elle est propriétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 26 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **CONFIRME** l'intérêt pour le territoire de développer le Tourisme d'itinérance quelle soit pédestre, cyclable ou équestre ;
- **APPROUVE** le contenu du projet de convention et de ses annexes proposées par le Parc naturel régional de Chartreuse ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 20/03/2026,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

A large, dark, handwritten signature, presumably of Georges CAGNIN, is written in the space below the title 'Le secrétaire de séance Georges CAGNIN'.